

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 12/09/2017**

L'an 2017, le 12 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, DUCHALAIS Alain à M. COUDERT Didier

Excusé(s) : Mme SCHMUNCK Elisabeth, MM : GAUTHIER Stéphane, MÉTAIS Christian

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Carole.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 11

Date de la convocation : 05/09/2017

Date d'affichage : 05/09/2017

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

**2017\_09\_01 - Bulletin municipal : tarifs publicité**

La commission information propose au conseil municipal, de faire appel à des annonceurs pour le bulletin municipal afin de faire connaître aux administrés l'offre de service sur notre commune.

Elle propose les tarifs suivants :

Publicité 1/8 de page : 60 €

Publicité 1/4 de page : 120 €

Publicité 1/2 page : 300 €

Les annonceurs devront effectuer le règlement par chèque à l'ordre du trésor public

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus.

**2017\_09\_02 - Mise à jour du tableau des emplois**

Suite à la réorganisation de la semaine à 4 jours dans les écoles de la commune il est proposé au conseil municipal de:

- supprimer un poste d'adjoint d'animation de 4/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint d'animation de 12.75/35ème au 1er octobre 2017.

- d'augmenter la durée hebdomadaire du contrat d'accompagnement de 23 à 35h par semaine.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 4/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint d'animation de 12.75/35ème au 1er octobre 2017, et d'augmenter la durée hebdomadaire du contrat d'accompagnement à 35h par semaine au lieu de 23 heures par semaine.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion

de Loir et Cher.

**2017\_09\_03 - Mise en non-valeur Budget Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L. 2343-1,  
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Blois Agglomération concernant le Budget Commune et portant sur l'année 2012,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur-percepteur de la Trésorerie de Blois Agglomération dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

1/ Accepte d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état joint dressé par le receveur de la Trésorerie de Blois Agglomération et s'élevant à la somme de 7.12 €,

2/ Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances seront prévus au budget de l'exercice en cours (compte 654).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.